

TRAITÉ
DE
LITTÉRATURE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉCIS DE LOGIQUE.

Définition.

1. La *Logique* est l'art de raisonner juste.
2. Pour raisonner on se sert des facultés de l'âme.

Facultés de l'âme.

L'idée est la représentation d'un objet à l'esprit.

La *pensée* s'arrête sur l'objet présenté par l'idée, et en embrasse les parties. — Par exemple, si je *pense* à Louis XVII, j'ai tout à la fois l'idée d'un enfant aimable, d'un prince, d'un jeune martyr. Ainsi une pensée renferme autant d'idées qu'il y a de parties dans l'objet. Toutes les opérations de l'âme ont du rapport avec la pensée.

La *réflexion* est l'étude des pensées.

Par l'*attention*, nous nous y arrêtons plus ou moins longtemps.

Par la *réminiscence* nous faisons renaître nos pensées.